

9867/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 juillet 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 juillet 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision (PESC) 2015/740
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du Sud**

E19769

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes